



# Charte d'utilisation de l'IA générative dans les formations de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles

(image générée par IA)

Cette charte a pour objectif de définir un cadre partagé de l'usage de l'intelligence artificielle générative dans les formations de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles (SEN) de l'université de Reims Champagne Ardenne. Elle est structurée en trois chapitres : intérêt pédagogique, limites et risques, principes encadrant l'usage de l'IA.

Elle s'adresse aux communautés étudiantes et enseignantes de la faculté. L'IA constitue indéniablement une révolution. Il nous faut nous approprier ces outils et les utiliser de façon raisonnée et adaptée dans nos pratiques d'enseignement sous peine d'être spectateurs de cette révolution.

Elle a pour objectif de valoriser les potentialités de l'IA pour l'enseignement des sciences exactes tout en se prévenant de ses biais et dérives et en garantissant la qualité de la formation. Elle garantit le respect d'un certain nombre de principes académiques.

Cette charte est considérée comme un guide interne dans nos pratiques pour l'enseignement en sciences ; elle est susceptible d'évoluer et s'inscrit dans les lignes directrices de l'établissement.

Cette charte a été élaborée et amendée en réunion publique en associant étudiants et personnels, discutée au sein des départements d'enseignement, puis présentée au Conseil de Gestion de l'UFR SEN du 30 avril 2026.

Georges Durry, Pr.

Doyen de l'UFR SEN

L'IA constitue indéniablement un outil à fort potentiel pour l'apprentissage des sciences exactes aux niveaux licence et master qui est l'objet de cette charte.

Elle constitue un **condensé de savoir** et offre un accès rapide à un très **large corpus de disciplines et de connaissances scientifiques actualisées**.

L'IA offre un accès facilité au savoir :

- avec un **rythme adapté** à chacun permettant un parcours individualisé et différencié,
- avec une **accessibilité** 24h/24 et un retour quasi immédiat,
- avec un **gain de temps** notable (synthèses scientifiques actualisées, bibliographie... ),
- et avec une interaction possible sous différents formats : textes, schémas, diagrammes, animations, réponse vocale.

L'IA constitue un « **assistant** », un « **tuteur** » **complémentaire, disponible, patient et interactif** pour :

- lever des incompréhensions,
- aider à la construction de raisonnement,
- détecter des erreurs,
- suggérer des nouvelles pistes et des contre-exemples,
- générer des exercices,
- aider à la programmation,
- analyser des données,
- ...

L'IA est de plus en plus présente dans les métiers. S'appuyer de façon raisonnée sur l'IA au cours du cursus universitaire peut aussi constituer un **levier pour l'insertion professionnelle des étudiants**.

L'IA repose sur une approche statistique et probabiliste sans compréhension: elle fournit une prédiction quant à la réponse à la question posée. Par ailleurs, la méthode d'optimisation repose sur un corpus de données qui sert à l'apprentissage du modèle et qui peut en influencer la réponse. **Il y a donc des biais et des erreurs (« hallucinations ») par nature.**

*Rq. : cette Charte se limite à l'enseignement des sciences exactes et naturelles aux niveaux licence et master : dans ce cadre, les biais et erreurs sont plus limités mêmes s'ils restent présents.*

Points clés :

- nécessité de **former** personnels et étudiants **aux principes de base de l'IA**
- prendre du recul par rapport aux résultats de l'IA, les **vérifier** systématiquement et exercer son **esprit critique**

L'IA de par sa facilité d'usage peut conduire à une diminution de l'effort cognitif dans le processus d'apprentissage avec **perte d'esprit critique et de capacité à construire un raisonnement logique**. L'IA peut générer des comportements d'**addiction** et une **perte d'autonomie et de créativité**. L'usage non maîtrisé de l'IA peut aussi conduire à **déprécier le contact humain** dans le rapport enseignant - apprenant. Les modalités de contrôle des connaissances peuvent être rendues plus complexes du fait de l'existence de ces outils.

Points clés :

- l'IA ne doit **pas se substituer** au travail personnel
- l'usage de l'IA doit demeurer **réversible et maîtrisé**
- l'I.A. doit être intégrée dans un projet pédagogique construit
- l'IA ne se substitue pas à l'enseignant, c'est un assistant, un tuteur

L'usage plus généralisé de l'IA dans la formation pose des enjeux d'équité dans l'accès de toutes et tous à ces outils ne serait-ce que par **la précarité numérique** étudiante. Cette charte concerne l'utilisation des modèles internationaux les plus communs pour les personnels et les étudiants : les entreprises internationales leaders dans l'IA concernées reposent sur des modèles économiques parfois discutables par certains aspects.

Points clés :

- veiller à l'accès de toutes et tous aux outils d'IA utilisés en enseignement
- privilégier les outils d'IA **d'entreprises mettant en avant des valeurs éthiques**

L'utilisation de l'IA en enseignement doit veiller au respect de certains principes académiques et professionnels.

## ▪ **Intégrité :**

Il faut dans l'usage de l'IA éviter **le plagiat** et respecter le droit d'auteur. Pour cela la notion de traçabilité des sources utilisées par l'IA est importante. On veillera soit à demander au modèle d'IA de citer des sources quand la nature de la requête le rend nécessaire et le permet, soit à vérifier les informations restituées à l'aide de sources fiables et indépendantes.

## ▪ **Transparence :**

Tout étudiant se doit de **déclarer l'usage de l'IA** dans ses travaux et rapports d'étude.

Tout enseignant se doit de déclarer l'usage de l'IA comme support dans ses activités d'enseignement. Les enseignants sont encouragés à :

- expliciter les règles d'usage de l'IA dans chaque enseignement
- concevoir des évaluations adaptées à l'existence de ces outils
- former les étudiants à un usage critique et responsable de l'IA

## ▪ **Responsabilité :**

Chacun, enseignant comme étudiant, doit être responsable en veillant à la nature des données mises à disposition des modèles d'IA dont on maîtrise mal l'usage ultérieur qui peut en être fait. Les notions de RGPD, de secret professionnel, de **données « sensibles »** ou à caractère personnel doivent être présentes à l'esprit.

Les **enjeux écologiques** liés à l'empreinte énergétique de l'IA sont importants. On veillera à une utilisation raisonnée et responsable de l'IA, en ne l'utilisant que pour une plus-value confirmée.

Dans le choix des modèles d'IA à privilégier, on prendra en compte les **valeurs éthiques** mises en avant par les entreprises concernées.

L'usage de l'IA ne dispense pas l'utilisateur de la **pleine responsabilité du contenu** du travail réalisé.